

OBJET **Projet d'Art urbain à la cité Claude Monet - Moufia 2**
Autorisation de solliciter le cofinancement de l'Etat (Ministère de la Culture - DAC
OI)

Dans le cadre du programme national de soutien au « Street Art » pour 2017, la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien (DAC OI) a retenu le projet relatif à la réalisation de deux graffs sur le quartier défavorisé de la cité Claude Monet - Moufia 2. Une subvention de 2 000,00 € a été accordée à la collectivité pour la réalisation de ce projet.

Le projet « Street Art » vise à encourager la présence de la création auprès d'un très large public dans les territoires parfois éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Deux graffs d'un coût total de 6 000,00 € sont envisagés :

- le premier traitant de la période de l'esclavage, sur un mur extérieur de 10 m de long et de 2 m de haut ;
- le deuxième abordant l'environnement urbain et la vie au quotidien, dans un parking en sous-sol sur un mur de 13 m de long et de 2 m de haut.

L'artiste retenu pour la création de ces fresques est Yannick Hoareau (nom d'artiste : NAYH). Passionné de hip-hop, il découvre le graffiti en 1996 et adopte dès 2005 un parcours plus académique en rejoignant dans un premier temps l'ILOI (Institut de l'Image de l'Océan Indien) et les Beaux-Arts dans un second temps.

Les autorisations relatives à l'exécution du projet, notamment les autorisations de la SEDRE, propriétaire des murs concernés, ont été obtenues.

Un travail de médiation est prévu avec la Politique de la Ville ainsi que la mise en place d'ateliers et des moments d'échanges avec un historien.

Le plan de financement de ce projet est arrêté comme suit :

PARTICIPATION ETAT	BAILLEUR	PARTICIPATION VILLE	TOTAL
2 000,00	1 000,00	3 000,00	6 000,00

Je vous demande, par conséquent :

- d'approuver le projet « Street Art » exposé ci-dessus ;
- de m'autoriser à engager la participation de la Ville à hauteur de 3 000,00 € sur Budget de la Direction Développement de la Culture (Plan Kartié) ;
- de m'autoriser à solliciter les participations de l'Etat et de la SEDRE.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170923-176004b-DE Date de télétransmission : 03/10/2017 Date de réception préfecture : 03/10/2017
--

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 23 septembre 2017
Délibération n° 17/6-004

OBJET **Projet d'Art urbain à la cité Claude Monet - Moufia 2**
Autorisation de solliciter le cofinancement de l'Etat (Ministère de la Culture - DAC
O)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

(Autres mentions « Vu » si nécessaire)

Vu le RAPPORT N°17/6-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur PESTEL René Louis - 13ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet « Street Art » consistant en la réalisation de fresques à la cité Claude Monet - Moufia 2.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager la participation de la ville à hauteur de 3 000,00 € sur le budget de la Direction Développement de la Culture (Plan Kartié).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les financements de l'Etat et de la SEDRE.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176004b-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017



Gilbert ANNETTE